

saisie en Fédération de Russie (4 300 litres) est importante, la Bulgarie et la Roumanie n'ont saisi, respectivement, que 10 litres et 43 litres. La baisse continue de saisies signalées dans les pays situés le long de la route des Balkans et le recul des saisies signalées en Turquie depuis 2002 indiquent que les trafiquants ont peut-être trouvé d'autres sources et itinéraires pour détourner l'anhydride acétique vers les zones de fabrication illicite de l'héroïne.

126. L'Organe reste préoccupé par le peu ou l'absence de progrès réalisés dans l'identification de l'ensemble des sources et des itinéraires de détournement de l'anhydride acétique. Dans le même temps, les saisies d'héroïne n'ont pas diminué, ce qui indique que les trafiquants réussissent encore à obtenir les produits chimiques dont ils ont besoin. Les gouvernements sont donc instamment priés d'apporter leur plein appui aux initiatives internationales mises en œuvre pour résoudre ces problèmes, tel le Projet "Cohesion".

Océanie: aucun détournement à des fins de fabrication illicite d'héroïne

127. Des saisies de petites quantités d'anhydride acétique ont été signalées en Australie et en Nouvelle-Zélande. Ces saisies, cependant, étaient liées à la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine et non d'héroïne. Les gouvernements des pays d'Océanie devraient néanmoins rester vigilants dans le cas où des trafiquants chercheraient à obtenir cette substance dans leur pays, et mettre en place des mécanismes pour surveiller le commerce licite aux niveaux national et international.

D. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et substances psychotropes

Méthaqualone

128. Comme l'indique le rapport de l'Organe pour 2005 sur l'application de l'article 12¹⁷, on a détecté, en Afrique du Sud, davantage de laboratoires de

¹⁷ *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2005 ...*, par. 72.

fabrication illicite de stimulants de type amphétamine et moins de laboratoires fabriquant illicitement de la méthaqualone. Cette tendance s'est poursuivie en 2006. Alors que de nombreux laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine et/ou de méthcathinone ont été démantelés, aucun laboratoire de méthaqualone n'a été signalé.

129. La méthaqualone, cependant, continue d'être consommée en Afrique. En 2006, les autorités kényanes ont démantelé un laboratoire illicite de méthaqualone et saisi plus de 400 kilogrammes de cette substance ainsi que des produits chimiques et du matériel utilisés dans sa fabrication illicite. D'après les informations reçues, les produits chimiques semblent avoir été incorrectement étiquetés ou déclarés afin de ne pas être détectés. Le déplacement de la fabrication illicite vers un autre pays suite à l'exécution réussie d'activités de détection et de répression ayant déjà été observé en Afrique par le passé, tous les pays de la région devraient rester vigilants dans le cas où de telles activités seraient transférées vers d'autres pays de la région.

130. L'Organe note que les autorités indiennes ont saisi près de 4,5 tonnes de méthaqualone dans leur pays en 2006. **Les autorités indiennes sont encouragées à poursuivre leurs efforts en vue d'empêcher la fabrication illicite de cette substance dans leur pays.**

IV. Conclusions

131. L'Organe a examiné les données dont il disposait sur le mouvement licite, le détournement et le trafic illicite de précurseurs chimiques et émis dans le présent rapport, à l'intention des gouvernements, un certain nombre de recommandations. Certaines des principales recommandations sont présentées ci-après.

132. **L'Organe recommande aux gouvernements d'évaluer leurs besoins licites en substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de STA et de lui faire part de ces évaluations.** Il remercie les gouvernements des 80 pays et territoires qui ont communiqué ce type de données (voir annexe V). Celles-ci devraient donner aux autorités des pays exportateurs une indication des besoins légitimes des pays importateurs. **L'Organe se réjouit de tout retour d'informations et invite les gouvernements à**

revoir leurs besoins et à lui communiquer tout changement nécessaire.

133. Les notifications préalables à l'exportation demeurent l'élément fondamental du système de surveillance du commerce international. C'est pourquoi **l'Organe engage tous les gouvernements à utiliser son nouveau système de notification en ligne (PEN Online) pour échanger rapidement et plus efficacement des données.**

134. Les trafiquants essaient de plus en plus souvent d'obtenir d'autres "formes" d'éphédrine et de pseudoéphédrine, y compris des produits naturels tels que l'éphédra et des produits pharmaceutiques contenant ces substances. **L'Organe recommande donc à tous les gouvernements de contrôler les préparations pharmaceutiques qui contiennent des substances inscrites aux Tableaux de la même manière que les substances elles-mêmes inscrites aux Tableaux. Par ailleurs, l'Organe invite les pays exportateurs à remettre des notifications préalables à l'exportation pour les envois de préparations à base d'éphédrine et de pseudoéphédrine et pour ceux d'éphédra. Il demande instamment, en particulier, aux pays et territoires d'Afrique et d'Asie occidentale de surveiller la fabrication, la distribution et l'exportation de préparations à base d'éphédrine et de pseudoéphédrine afin de s'assurer que les utilisateurs finals de ces préparations sont légitimes et de prévenir l'accumulation de stocks excédant les besoins du marché.**

135. Bien que les efforts menés pour enrayer le flux de précurseurs de MDMA ("ecstasy") et d'amphétamine vers l'Europe occidentale aient été couronnés de succès, on ne dispose guère d'informations sur les nouvelles méthodes et les nouveaux itinéraires qu'utilisent les trafiquants pour détourner ces substances vers les circuits illicites. **Il faudrait donc tout mettre en œuvre pour identifier ces méthodes et itinéraires.**

136. L'Organe se félicite de l'action que mène l'Équipe spéciale du Projet "Prism". **Il invite l'Équipe spéciale du Projet "Cohesion" à continuer d'élaborer des activités spécifiques afin de résoudre**

le problème permanent que pose l'introduction clandestine d'anhydride acétique en Afghanistan. Il faudrait que les gouvernements, s'inspirant de l'Opération "Trans-shipment", continuent de mener des opérations ciblées afin de détecter et de démanteler les réseaux criminels impliqués. En outre, on constate une diminution du nombre de tentatives détectées de détournement du commerce licite de permanganate de potassium, produit chimique essentiel pour la fabrication de cocaïne, ce qui semble indiquer que les trafiquants ont trouvé de nouvelles méthodes et de nouveaux itinéraires de détournement, exploitant probablement les circuits de distribution interne de pays tiers qui ne sont habituellement pas associés à la fabrication illicite de cocaïne. **C'est pourquoi il faut d'urgence mener des enquêtes aussi bien en Colombie que dans les pays voisins pour identifier l'origine et le cheminement du trafic de permanganate de potassium.**

137. L'absence de preuve concernant l'existence d'un lien entre les saisies d'anhydride acétique et de permanganate de potassium et les détournements effectués directement du commerce licite ainsi que le très faible nombre d'envois suspects identifiés dans le commerce international suscitent également des inquiétudes quant aux contrôles que les gouvernements exercent pour prévenir les détournements des circuits de distribution internes. **Les gouvernements sont instamment priés de veiller à ce que la distribution et la consommation de ces deux substances soient contrôlées de manière adéquate au niveau national, conformément au paragraphe 8 de l'article 12 de la Convention de 1988.**

138. Les gouvernements devraient continuer d'accorder la plus haute priorité aux enquêtes concernant les saisies et les envois stoppés de précurseurs chimiques et donner suite aux informations fournies sur les tentatives de détournement. Les enquêtes fondées sur les renseignements recueillis et les enquêtes de traçage se sont révélées particulièrement utiles dans l'identification des responsables du trafic et des détournements.